



Conseil Economique et Social

FORUM : Conseil économique et social

QUESTION : Quelles propositions face aux défis que représente l'I.A. pour le monde du travail ?

SOU MIS PAR : Norvège

L'Assemblée Générale,

Réaffirmant les buts et principes de l'article 55, section a et c de la charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à savoir le plein emploi, le progrès et le développement tout en respectant l'ordre économique et social mais aussi le respect universel de tous indépendamment des races, sexes, langues ou religions, cette résolution souhaite encourager la mise en place d'une régulation de l'IA (Intelligence artificielle) afin de prévenir tout abus et garantir les libertés fondamentales,

Préoccupée par les potentiels biais et discriminations qui pourrait découler de l'intégration de l'IA sur le monde du travail, nous réaffirmons qu'il est primordiale de mettre en place des mesures claires et précises afin d'éviter cette situation,

Déplorant que 57% des candidats à l'embauche selon Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) se sont vu le poste refusé au vu de leurs origines, nous craignons que l'IA ne renforce ces inégalités par une création involontaire de biais par les algorithmes, qui se basent sur les données historiques et risquent de mettre en place un modèle privilégié de candidats à l'embauche, sachant que selon le Massachusetts Institute of Technology (MIT) 60% des systèmes d'intelligence artificielle appliqués à la sélection de candidats présentent des biais discriminatoires,

Consciente des préoccupations climatiques et environnementales auxquelles nous faisons face, il est alors primordiale de développer et d'utiliser l'IA de manière écologiquement responsable afin de faire face au défi écologique,

Craignant que l'IA ne fragilise non seulement la sécurité des données récoltés par cette-dernière en faisant face à des défis comme le piratage mais aussi au droit à la vie privée des employés en servant d'outils de surveillance aux entreprises, il faut dès lors mettre en place des mesures strictes afin de respecter les droits de chacun,

Remerciant la volonté de coopération des Etats membres autour de ce projet,

1. *Appelle* à une réévaluation des données des algorithmes régulière afin d'analyser les résultats des systèmes d'Intelligence artificielle (IA) dans le but d'identifier des schémas de discrimination qui pourraient apparaître à mesure que le modèle évolue;

2. *Encourage* les pays à l'utilisation d'une diversité de données représentant différents groupes sous-représentés, afin de garantir une évaluation équitable et juste envers chaque candidat à l'embauche;
3. *Invite* les Etats membres à la mise en place de formations dans l'optique de sensibiliser les recruteurs aux limites des ressources que peuvent fournir l'IA, afin d'éviter une dépendance aveugle aux résultats des algorithmes, mais aussi à promouvoir une utilisation responsable des technologies et une sensibilisation aux enjeux éthique, tel que la transparence envers les employés mais aussi le licenciement excessif comme par exemple dans les emplois manufacturés;
4. *Suggère* la création de normes et caractéristiques objectives à l'internationale, applicables à chaque entreprise souhaitant utiliser l'IA dans le cadre du recrutement dans l'intention d'éviter tout attributs subjectifs menant donc à une inégalité des chances à savoir, tous traits relevant du physique ou de la nationalité du candidat, mais aussi que toutes qualités requises relèvent uniquement du domaines des compétences manuels, et morales relatif à l'emploi et poste visé;
5. *Appelle l'attention sur* le respect de la confidentialité des données récoltés lors des entretiens d'embauche, afin d'éviter toutes fuites, piratage ou utilisation détournée des informations personnelles des candidats, mais aussi sur le risque d'une surveillance excessive des employés constituant alors une violation de leur droit à la vie privée;
6. *Reconnaît* l'atout que peut représenter l'IA dans le cadre du développement durable, en fournissant aux entreprises des données précieuses afin de limiter leur empreinte carbone, et d'optimiser au maximum leur impact environnemental grâce à l'identification de solutions afin de réduire l'émission de gaz à effet de serres;
7. *Invite* tout de même les Etats membres, à faire preuve de vigilance quant aux sources d'énergies utilisées dans le but d'alimenter les IA, en effet si cette énergie ne provient pas de sources renouvelables alors l'atout que les IA pourrait représenter dans la cause environnemental pourrait alors se transformer en nuisance.